

Mr. de la Chapelle attribue le discours de Samuël au ventriloquisme de cette femme, contre le témoignage exprès de l'Ecclésiastique, qui nous apprend formellement que le prophete apparut & parla à Saül *. L'auteur des lettres combat l'affertion de l'académicien par les raisons les plus plaufibles, tirées de la nature même de l'art des ventriloques. " J'apperçois, dit - il, une improportion extrême entre l'art du ventriloque, & le discours que la Pythoniffè tient à Saül. Ce discours est long, vif, animé, menaçant, effraiant; Saül ne peut l'entendre fans tomber auffi-tôt & demeurer étendu par terre : *Statimque Saül cecidit porrectus in terram : extimuerat enim verba Samuëlis, & robur non erat in eo.* Il n'y a donc nulle apparence qu'une femme fugitive, déjà très-foible par elle même & justement intimidée par la présence de son Roi, ait pu lui tenir un pareil discours, quand elle l'auroit voulu contre toutes fortes de raisons. On ne voit pas que les ventriloques, dont les historiens font mention, en aient jamais tenu de semblables „

“ Leur art, qui suppose des dispositions peu communes, n'est point facile à apprendre. L'exercice en est très-pénible; il épuise bientôt ceux qui s'en mêlent. Je ne vous en citerai qu'un exemple vivant, mais qui en vaut mille, & qui est irrécusable : c'est celui de Mr. Saint-Gille, marchand épicier, à St. Germain-en-Laye, qui possède éminemment le talent des ventriloques. Invité par l'académie des sciences à en faire l'essai sous ses yeux,

* Janvier
1772, P. 19.

I. Reg. 28.